

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Convention avec
l'Association
Arabesque.
Autorisation de
signature et
versement de la
subvention à cette
association –
Année 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général.

L'Association Arabesque, en soutien à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Floirac (EMMD) a pour objectif principal de faire connaître la musique et la danse sous toutes ses formes aux élèves de l'école et de créer un lien entre les élèves et leurs familles.

L'Association propose aux élèves :

- de découvrir un ensemble de spectacles en lien avec les disciplines enseignées à l'EMMD
- de participer à un stage de danse prise en charge par l'association

L'Association propose également des temps de rencontres, pour favoriser les échanges entre professeurs, élèves et parents d'élèves.

L'Association participe activement à plusieurs manifestations culturelles sur Floirac (Fête de l'été, buvette lors des scènes publiques de l'EMMD, spectacle de la programmation culturelle).

En 2018, l'association a proposé aux élèves de l'EMMD de participer à :

- 5 spectacles chorégraphiques des programmations culturelles de Floirac et de la Métropole Bordelaise
- Un stage de Pilates « Au fil du mouvement dansé »

Elle a également participé à des manifestations locales telles que la Fête de l'Eté, le Téléthon et a soutenu certaines scènes publiques de l'EMMD (soutien logistique et organisation de verres de l'amitié).

En 2019, l'association Arabesque prévoit de poursuivre ses activités dans le cadre des programmations culturelles de Floirac, de soutenir les actions de l'EMMD (Le jardin des artistes ; projet PACAP) et de proposer un concert avec l'ensemble JAMIRA.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à cette association, une subvention de 750 € (sept cent cinquante euros) au titre de l'année 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Arabesque précisant les modalités de ce partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association Arabesque ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2018 et son budget prévisionnel 2019 ;

Vu la convention ci-annexée ;

Vu l'avis de la Commission Culture en date du mercredi 15 Mai 2019 ;

Considérant que l'Association Arabesque contribue en complément de l'EMMD à la pratique des activités artistiques ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la convention avec l'Association Arabesque.

APPROUVE le versement de la subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une subvention au titre de l'année 2019, de 750€ (sept cent cinquante euros) à l'association Arabesque.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : **33**
 Pour : **33**
 Contre
Abstention :

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,